

L'OFFICIER du MINISTERE PUBLIC
près LE TRIBUNAL DE POLICE de
NANTERRE
167-177, Avenue JOLIOT CURIE
92013 NANTERRE Cedex

CLASSEMENT AVEC RAPPEL A LA LOI

L'Officier du Ministère Public

à

DEHAN SCHINAZI AVOCATS A LA COUR
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS 17EME

Références à rappeler :

Rédacteur :

Madame, Monsieur,

Affaire

Suite à l'étude de votre dossier, nous avons constaté que votre désignation a bien été effectuée. Ainsi le conducteur ayant commis l'infraction initiale est bien poursuivi pour l'excès de vitesse ou le feu rouge et il aura le retrait de points correspondant.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de réserver, à titre exceptionnel, une suite favorable à votre demande et procède ce jour au classement de l'infraction.

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE**
ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1 AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART I.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date _____
du _____ par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) _____
immatriculé(s) :

RAPPEL à LA LOI :

La prochaine fois que vous recevrez une contravention pour un excès de vitesse ou un feu rouge provenant du contrôle automatisé, je vous rappelle que vous avez 45 jours seulement par rapport à la date de l'avis de contravention pour effectuer la désignation du conducteur sur le site informatisé de l'ANTAI, ou par courrier en recommandé avec AR auprès de l'officier du ministère public du contrôle automatisé. Passé ce délai, vous recevrez automatiquement un nouvel avis de contravention pour non transmission de l'identité et de l'adresse du conducteur.

Attention : si l'adresse de la personne désignée est erronée, et que l'avis de contravention n'a pas pu être distribué, l'ANTAI ne prendra pas en compte la désignation. Vous serez donc toujours poursuivi pour non transmission de l'identité et de l'adresse du conducteur (amende de 675 euros) qui sera majorée à 1875 euros, si vous ne la réglez pas.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Fait à NANTERRE Cedex, le 25/10/2023

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

